

**Déroulement d’un conseil d’administration**

**Quelques règles de bases**

Gestion de l’organisme – prise de décisions et suivis d’information

Convocation avec date heure début et fin - minutage

Avoir un ordre du jour avec point précis

Les réunions d’un conseil d’administration ont d’abord et avant tout pour but la gestion de l’organisme par des prises de décisions et des suivis d’informations.

Toujours avoir un ordre du jour contenant des points précis sur des sujets concernant la gestion de l’organisation

La parole appartient à la personne responsable du point en question

Déterminer dans la convocation l’heure de début et l’heure de fin

**Qui anime ?**

C’est le président qui dirige l’assemblée, mais toute autre personne membre du c.a. peut le faire, s’il en est décidé ainsi ou si le président est absent. Il est le maître du temps.

Il veille au bon déroulement et s’assure que tous les points ont été abordés

**Droit de parole ?**

Tous les membres du c.a. ont le droit de parole, poser des questions, ajouter des commentaires et de participer au vote.

Sauf si la personne est en conflit d’intérêts avec le point

Discussion entre les méthodes de votes

* Main levée
* Vote secret